

Jour de séance 34

le mercredi 1^{er} avril 2015

10 h

Prière.

M. Roussel (Shippagan-Lamèque-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à recenser les secteurs où des clôtures à originaux pourraient être nécessaires. (Pétition 51.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 52.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

- 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*;
- 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*;
- 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole.*

M. Holder donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 9 avril 2015, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;

attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

M. Albert donne avis que, le jeudi 2 avril 2015, la deuxième lecture des projets de loi 19, 20 et 21 sera appelée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M^{me} Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 2 avril 2015 à 11 h et que, ce jour-là, l'Assemblée, au besoin, continue de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance est levée à 11 h 35.